



# ENTREPRISES

## VOTRE NOUVELLE ADRESSE

Il convient de signaler votre changement d'adresse au Centre de Formalités des Entreprises muni de la délibération du Conseil Municipal signifiant le changement de nom de rue.

Le Centre de Formalités des Entreprises se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés.

Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de la rue pour l'effectuer.

Ces formalités peuvent être effectuées en ligne, il n'est cependant pas obligatoire de réaliser immédiatement le changement d'adresse dans les statuts de l'entreprise auprès du greffe.

Pensez également à signaler ce changement d'adresse aux organismes privés (EDF, GDF...), à vos clients et vos prestataires.

Pour plus de renseignements :

### LE CENTRE FORMALITÉS DE LA CCI

Palais du Commerce,  
21 rue de la République,  
69289 Lyon Cedex 02

**Téléphone** : 04 72 40 58 58

**Fax** : 04 72 40 59 80

**Mail** : [cfe@lyon-metropole.cci.fr](mailto:cfe@lyon-metropole.cci.fr)



*ou*

### LE CENTRE FORMALITÉS DE LA CMA

Centre de Formalités  
des Entreprises

Répertoire des Métiers

**Téléphone** : 04 72 43 43 50

**Mail** : [rm-cfe@cma-lyon.fr](mailto:rm-cfe@cma-lyon.fr)

